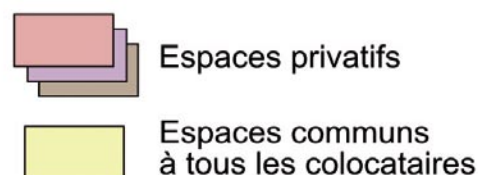


Baies vitrées
donnant sur le jardin



Concernant votre santé, vous vous soignez au sein de la maison Ages&Vie comme toute personne vivant à domicile, en faisant appel aux professionnels médicaux de la commune ou des environs : médecin généraliste, médecin spécialiste, infirmières libérales appartenant à un service de soins à domicile, kinésithérapeute, etc. Si vous deviez souffrir un jour d'une pathologie grave nécessitant une hospitalisation, vous souhaitez sans doute revenir chez vous bien vite, ce qui serait facilité par la présence des salariés de la maison (qui ne sont pas des personnels soignants mais jouent un rôle important d'accompagnement et de coordination).

Vous vivez dans un lieu ouvert sur le monde extérieur.

Pourquoi faudrait-il se résigner à se couper du monde parce qu'on est âgé ? Votre lieu de vie est intergénérationnel, vous y côtoyez tous les âges de la vie, ce qui est malheureusement trop rare aujourd'hui dans nos villes et nos villages. Vous vivez dans une maison comme les autres. Rien ne la différencie des autres habitations de la commune, et c'est bien normal puisque vous

êtes un(e) citoyen(ne) comme les autres, qui souhaite malgré le handicap éventuel rester en contact avec sa famille, ses amis, tout ce qui fait la vie communale.

Même si vous souffrez de difficultés ou de handicaps, les salariés qui vous accompagnent vous aident à garder ce lien avec l'extérieur : ils n'ont pas vocation à remplacer vos amis ou votre famille, bien au contraire ! En vous soulageant, ainsi que votre entourage, de tant de tâches pénibles, ils vous aident à profiter au maximum de vos proches et à rétablir avec eux une relation différente, basée sur le plaisir d'être ensemble et non sur la contrainte.

Pour tous renseignements : AGES & VIE HABITAT
 Tél. : 03 81 25 08 23
 contact@agesetvie.com -www.agesetvie.com
 ou LA MAIRIE DE VOTRE COMMUNE



LA MAISON AGES & VIE

Choisissez de vieillir bien entouré,
au cœur de votre commune.

La maison Ages&Vie est faite pour les personnes âgées qui doivent quitter leur logement, mais veulent rester à domicile.

Oubliez les références habituelles. Nouvelle formule, la maison Ages&Vie n'est ni une maison de retraite, ni un foyer-logement. C'est un lieu unique en son genre, situé au cœur de votre commune, où vous trouverez ce qui manque dans votre domicile actuel pour vivre le plus sereinement et le plus agréablement possible, tout en restant au contact de la société.

Ici, pas de personnel en blouse blanche, pas de cuisine collective, pas de repas pris à 18 h. On ne décide pas à votre place, puisque vous êtes chez vous. On ne vous déracine pas, on ne vous coupe pas du monde. Vous ne subissez pas les contraintes excessives de la grande collectivité, car la maison est à taille humaine. Vous ne serez jamais isolé(e) non plus, car vous partagez votre habitat avec cinq autres colocataires, et que des professionnels sont là pour vous aider à maintenir au maximum votre autonomie.

Gardez le contact avec votre famille, vos proches, votre commune. Faites le choix de changer de logement sans changer de vie.



Ages&Vie
[habitat]

Des projets de vies

*Un exemple
de maison
existante*

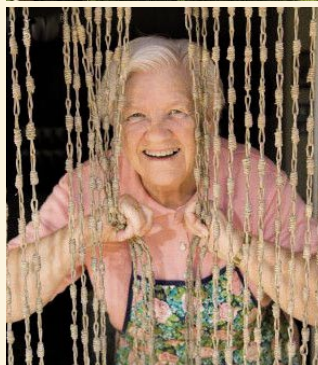


Vous êtes chez vous : votre logement est un domicile privé qui comporte deux parties.

- Votre studio privé, composé d'une chambre/séjour avec sa salle de bain. Entièrement meublé dès votre arrivée, votre propre mobilier y est bien sûr le bienvenu. Vous y menez la vie que vous souhaitez, comme n'importe quel locataire dans son appartement ;



- Des lieux que vous partagez avec les cinq autres colocataires. Il s'agit de la grande pièce cuisine - séjour - salle à manger de 80m², de la buanderie/cellier, et bien sûr du jardin. Vous y choisissez librement vos activités en accord avec les autres colocataires.



Cette distinction entre espaces privés et espaces partagés est importante, car elle vous permettra de choisir, selon vos envies, entre le calme de l'intimité et le plaisir des échanges en petite collectivité.

Vous bénéficiez de services à un coût raisonnable, car mutualisés.

L'aide à domicile coûte vite très cher lorsque l'on vit seul chez soi. Le principe de la maison Ages&Vie est que les six personnes âgées co-emploient les salariés qui les assistent dans leur vie quotidienne : vous bénéficiez ainsi d'une aide 12 heures par jour et d'une présence rassurante 24h sur 24h, 365 jours par an.



Vos salariés sont au nombre de trois. Ils vivent à l'étage avec leur famille. Vous les connaissez bien, ils vous connaissent bien. Il ne s'agit pas d'aides à domicile qui se succèdent et peuvent changer du jour au lendemain, mais de véritables partenaires de



vosre vie quotidienne. Ils ont fait le choix de vivre sur place pour bénéficier d'une ambiance professionnelle différente, apaisée et riche en relations humaines, et vivre comme vous dans cette commune à laquelle vous êtes attaché(e).

Ces professionnels de l'aide à domicile sont là pour vous aider à bien vivre et bien vieillir. Vous faites vous-même tout ce que vous pouvez : ils vous y aident, vous y incitent. Ils font le reste, en veillant à bien vous associer à chaque activité autant que vous le souhaitez (par exemple la préparation des repas).

Leurs tâches concernent bien sûr le ménage, l'entretien de la maison et tout ce qui touche à la cuisine, mais aussi l'aide personnelle dont vous avez besoin : vous assister, si besoin, lorsque vous vous levez et vous habillez, lors de votre toilette, pour prendre vos repas, etc.

Dans le cadre de leur travail, ces professionnels sont également là ... tout simplement pour vous tenir compagnie, alimenter la conversation, vous informer des nouvelles ! Et lorsque leur travail est terminé, ils restent des voisins, contribuant à animer la vie de la maison par leur simple présence et celle de leur famille.

Les sommes que vous devez verser mensuellement sont : votre loyer plus les charges locatives ; votre quote-part des salaires et charges salariales ; votre quote-part des frais d'achats de denrées alimentaires, des produits d'entretien et des dépenses d'électricité et de chauffage. Au total, **le coût est très raisonnable**, inférieur de 20% à 40% au prix moyen des maisons de retraite.

Le calcul précis ne peut être effectué qu'en fonction de votre situation, et notamment de vos revenus et de votre degré d'autonomie. Sur demande, Ages&Vie pourra vous fournir une simulation individuelle.

C'est votre habitat qui s'adapte à vous, et pas l'inverse !

Votre logement a été conçu pour s'adapter à vos handicaps éventuels. Comme il est entièrement de plain-pied, vous pouvez accéder partout, et notamment à votre terrasse et au jardin par les portes-fenêtres. Les volets roulants sont électriques. Les équipements utiles sont placés à la bonne hauteur. Tout a été aménagé dans un souci d'ergonomie, en particulier la salle de bain (douches sans seuil, etc.).



L'appartement pourra évoluer avec vous. Par exemple, si le besoin s'en fait sentir, immédiatement ou plus tard, il sera possible d'installer des barres d'appui là où ce sera nécessaire.

Les salariés, aidés éventuellement par des professionnels extérieurs (ergothérapeutes), vous accompagneront dans ces réaménagements successifs, afin que votre logement reste toujours un lieu de bien-être et de sécurité, jamais une contrainte.